



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

célébration de l'an 2000

Question écrite n° 72946

Texte de la question

L'Association pour la célébration de l'an 2000 ayant perçu encore en 2002 une subvention de 31 millions d'euros attribuée ainsi deux ans après la fin des festivités qui avaient été initialement financées à hauteur de 28 millions d'euros en 1999, 1 273 000 euros en 2000 et 4 725 000 euros en 2001, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de lui communiquer les éléments d'information relatifs à l'utilisation des fonds versés à cette association. - Question transmise à M. le ministre de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

L'Association pour la célébration de l'an 2000 n'a reçu aucune subvention des pouvoirs publics en 2002. La dernière subvention perçue s'élevait à 4 726 000 euros (31 millions de francs) en 2001 pour apurer le passif de l'association.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72946

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8482

Réponse publiée le : 24 janvier 2006, page 704